

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 MARS 2021

Etaient présents :

François AUBERT, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Gérard RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Julien BEAUME (procuration donnée à Marie-France FABREGES)

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ **FINANCES :**

- **Vote des comptes de gestion 2020 – comptes administratifs 2020 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC**
- **Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la cour de l'école.**
- **Enveloppe supplémentaire pour la voirie communale**
- **Toilettes sèches : choix et demande de subvention « coup de pouce »**
- **Subvention enfants scolarisés à ULIS 4**
- **Subvention à Fréquence 7**

✓ **VOIRIE ET RESEAUX :**

- **Actualisation du nouvel adressage**
- **Actualisation du schéma directeur pour l'assainissement**
- **Avant-projet du schéma directeur pour l'éclairage public**
- **Rapport SISPEA 2019**

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Convention avec Ardèche Musique et Danse**
- **Achat mutualisé avec les autres communes d'un ordinateur pour la psychologue scolaire**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du vendredi 19 mars 2021 ouverte à 20h33.

Elle indique que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Julien BEAUME est absent excusé, il a donné procuration à Marie- France FABREGES.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du mercredi 3 février 2021.

Florian MEJEAN précise que pour les travaux d'enfouissement au Pal, la réunion de piquetage a eu lieu afin de déterminer les solutions techniques.

Vote à l'unanimité des présents.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

Vote des comptes de gestion 2020 – comptes administratifs 2020 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Marie-France FABREGES explique que les comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats pour les cinq budgets communaux ne seront pas abordés aujourd'hui, nous n'avons pas encore reçu les comptes de gestion définitifs. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

François AUBERT indique que les comptes sont réalisés, nous attendons la validation par la trésorerie d'Aubenas.

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la cour de l'école.

Afin de réaliser l'aménagement de la cour de l'école primaire (reprise des sols et installation d'un réseau d'eaux pluviales) une consultation a été conduite pour choisir l'entreprise qui sera chargée de ce projet :

Trois entreprises ont répondu, à savoir :

- SATP Aubenas pour un montant de 39 401 €
- EUROVIA DALA Aubenas pour un montant de 44 61.06 €
- LAUPIE de Meyrannes (30) pour un montant de 44 310 €

Par ailleurs les 3 entreprises ont obtenu la même note maximale pour le mémoire technique.

Florian MEJEAN, adjoint aux travaux, propose donc que le conseil retienne la proposition de SATP Aubenas pour un montant de 39 401€ HT.

Ce projet, qui avait obtenu au titre de la DETR/DSIL un financement de 11 407 €, sera réalisé pendant les vacances de Pâques soit du 12 au 23 avril.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil :

- **accepte cette proposition de l'entreprise SATP Aubenas pour un coût total de dépenses de 34 695 € HT**
- **mandate la maire pour qu'elle signe le marché correspondant**

Enveloppe supplémentaire pour la voirie communale

Avant de présenter notre programme voirie, nous devons attendre la validation par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le projet sera donc présenté lors du prochain conseil municipal.

Marie-France FABREGES et Florian MEJEAN donnent quelques précisions sur l'installation de la fibre, en expliquant que les emprunts dus pour ce grand projet seront remboursés par l'attribution de compensation L'installation de la fibre aura lieu jusqu'en 2025, en espérant que fin 2022 Montpezat pourra en bénéficier.

Subvention enfants scolarisés à ULIS 4

Marie-France FABREGES explique qu'un enfant du village ne peut pas être scolarisé à l'école de Montpezat. La mairie doit participer à sa scolarisation dans une classe ULIS à une hauteur de 1024 € pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour la participation de la scolarisation de cet enfant en classe ULIS.

Subvention à Fréquence 7

Comme l'année passée, Marie-France FABREGES nous propose d'octroyer une subvention à FREQUENCE 7. Cela permettra à toutes les associations de Montpezat de communiquer grâce à ce média si elle le souhaite.

Le conseil municipal vote à l'unanimité 200 € de subvention pour fréquence 7.

Toilettes sèches : choix et demande de subvention « coup de pouce »

Lors de sa précédente réunion le conseil municipal avait décidé de l'aménagement du site de la Pyramide et de solliciter pour ce faire la Région et l'état dans le cadre de la DETR/DSIL. Pour compléter le projet d'aménagement de l'espace, François AUBERT, 2^{ème} adjoint propose l'installation de toilettes sèches en vue d'assurer le confort des utilisateurs du lieu ainsi que la propreté du site avec les principes suivants :

- Un équipement accessible à tous en particulier avec accès aux personnes à mobilité réduite
- Un équipement facile d'entretien, économe en moyen et adapté aux contraintes du lieu (non raccordé au réseau d'assainissement).

Cet investissement pourrait faire l'objet d'un appui du PNR dans le cadre du coup de pouce Toilettes sèches pour un montant de 7 000 €. Pour cela, et dans un premier temps une note d'intention doit être adressée au Parc. Si le projet est retenu un dossier complet devra être déposé auprès des services de la Région.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition et mandate la Maire pour adresser au PNR la lettre d'intention et proposer aux conseils des prestataires potentiels.

Florian MEJEAN indique que les travaux de rénovation de la Pyramide doivent débiter avant l'été.

Actualisation du nouvel adressage

Toujours dans le but de proposer un adressage le plus complet possible, Florian MEJEAN propose d'affecter l'adressage suivant :

Parcelle H 1213 : 305 Rue de la cascade.

Actualisation du schéma directeur pour l'assainissement

Afin d'établir un programme d'actions pour réduire les principaux dysfonctionnements de notre réseau d'assainissement et de nos 2 stations de traitement il convient dans un premier temps d'en faire un diagnostic de l'état et du fonctionnement.

François AUBERT, 2^{ème} adjoint présente au conseil l'avant-projet réalisé par le bureau d'études NALDEO pour réaliser ce travail en répondant aux exigences réglementaires et au contenu d'un schéma directeur d'assainissement, tout en s'adaptant aux spécificités de la Commune.

Le projet qui devrait se réaliser de juillet 2021 à juin 2022 comportera les phases suivantes :

- Reconnaissance des réseaux
- Mesures sur les réseaux d'assainissement
- Investigations complémentaire, entre autre passage caméra et tests à la fumée
- Elaboration d'un schéma d'orientation d'assainissement

Le montant de la proposition est de 34 695 € HT qui pourraient faire l'objet de financement : du département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif PASSTERRITOIRE 2021 et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse suivant le plan de financement suivant :

	Montant	%
Pass Territoire	13878	40
ARMC	13 878	40
Commune	6 939	20
TOTAL	34 695	100

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le conseil :

- accepte cette proposition du bureau d'étude NALDEO pour un coût total de dépenses de 34 695 € HT
- mandate la maire pour qu'elle sollicite les aides du département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif PASSTERRITOIRE 2021 et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de ce projet

Rapport SISPEA 2019

Marie-France FABREGES rappelle que le Code général des Collectivités territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment pour une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

François AUBERT explique que le conseil municipal doit adopter le rapport sur toutes les informations liées aux réseaux d'eau potable pour l'année 2019. Cela aurait dû être réalisé en 2020, c'est indispensable pour espérer obtenir des subventions en 2021.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performances de la SISPEA.

Avant-projet du schéma directeur pour l'éclairage public

Florian MEJEAN explique le schéma directeur pour l'éclairage public de Montpezat. Ce programme vise à renouveler certains luminaires d'éclairage public en réduisant leurs consommations d'énergie et en diminuant les nuisances lumineuses. Sur la commune, il y a 496 points lumineux, dont 159 qui sont très énergivores. Le schéma prévoit de remplacer ces luminaires par des luminaires LED, et de reprendre les armoires de commandes pour installer une variation de puissance. Le coût prévisionnel des travaux est de 180 390 € HT, avec une subvention du SDE07 de 50% du coût total, soit 90 195 € HT. La participation communale serait de 90 195 € HT étalée sur 6 ans, soit environ 15 000 € HT par an. Les résultats attendus prévoient une économie de 9 000 € / an sur notre consommation électrique et 1 000 € sur la maintenance.

François AUBERT précise que les travaux auront lieu sur la première année, et que les paiements seront échelonnés sur 6 ans.

A l'unanimité le conseil municipal vote la validation du schéma directeur pour l'éclairage public et mandate Mme le Maire pour signer l'avant-projet.

Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Lors d'une de ses précédentes réunions le conseil avait sollicité le cabinet Costes pour étudier la faisabilité d'une chaufferie bois pour alimenter différents bâtiments communaux du centre bourg.

Madame la Maire présente au conseil les résultats de cette étude qui propose de retenir comme périmètre la mairie, les logements au-dessus de la mairie et la médiathèque.

Les installations (chaudières et silos) seraient installées dans le local situé sur la place de la Mairie à côté des toilettes publiques et contenant actuellement les poubelles. Le combustible utilisé serait du granulé bois et l'installation pourrait être mise en service pour la saison de chauffe 2022/2023.

Le coût prévisionnel total est de 142 613,51 € HT qui pourrait faire l'objet de 80% de subventions auprès :

- De l'Etat dans le cadre de la dotation DETR/DSIL.
- De la REGION Auvergne Rhône Alpes avec son Appel à Projets bois et le dispositif du plan de relance ;
- Du Département de l'Ardèche, via le Fonds Chaleur de l'ADEME dans le cadre du contrat d'objectifs AURARENOCT ;

La Maire informe le conseil municipal de la possibilité de mandater le SDE07 pour la réalisation de cet équipement avec un montant de rémunération proposé par le SDE07 de 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rendu de l'étude de faisabilité ;
- **APPROUVE** ce projet de la chaufferie bois et de réseau de chaleur pour un montant prévisionnel de 142 613,51 euros HT avec un planning de réalisation pour le printemps/été 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, de l'ADEME, de la Région, du Département de l'Ardèche,
- **PREND ACTE** que le SDE07 peut réaliser cette opération en mandat d'ouvrage avec une rémunération de 3% et **DEMANDE** au SDE07 de faire une proposition de convention de mandat d'ouvrage.

Convention avec Ardèche Musique et Danse

Laure LUZY présente cette convention qui permettra, comme cette année, à un intervenant du conservatoire d'organiser quinze séances par classe sur l'année scolaire 2021-2022. Le coût est de 730 € par classe soit pour notre école de 2 190 €. Les enseignants sont toujours très satisfaits de ces animations.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le syndicat mixte du conservatoire Ardèche Musique.

Achat mutualisé avec les autres communes d'un ordinateur pour la psychologue scolaire

La psychologue rattachée à l'école de Montpezat Mme ESTRAN, officie également dans les écoles suivantes :

Thueyts, Burzet, Coucouron, St Cirques en Montagne, Lalevade d'Ardèche, Prades, Le Béage, Meyras, Vogüe, Pont de Labeaume, La Souche, Jaujac, Borée, St Etienne de Lugdarès.

Notre commune lui a emménagé un bureau dans l'ancienne école, mais elle a besoin de matériel : ordinateur et téléphone portables, tests avec logiciels WISK etc...

Nous avons contacté l'inspecteur d'académie M. OTZENBERGER qui nous a dit que tout cela était à la charge des municipalités où elle travaille. Une participation aux frais au prorata du nombre d'élèves de chaque école sera proposée. Nous sommes en attente de réponses des communes concernées, dès réception des éléments le montant de la participation sera débattue lors d'un conseil municipal ;

Laure LUZY explique qu'elle a un besoin urgent d'un ordinateur pour réaliser différents dossiers, nous allons donc prioriser cet achat.

Marie-France FABREGES informe le conseil municipal d'une demande de participation pour l'achat d'un handi vélo pour Océane, une jeune habitante de MEYRAS.

Marie-France FABREGES explique que la communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans (CDC) a une convention avec « FORMAT DANSE » de 2019 à 2022 pour des chorégraphies itinérantes de danses contemporaines. Pour cette année, un spectacle aura lieu à Prades le 18 juin 2021 et à Montpezat le 19 juin 2021. Le coût est de 500 € pour la communauté de communes et 300 € pour la commune d'accueil.

Marie-France FABREGES informe que la fête de la nature pour cette année est annulée en raison de la situation sanitaire.

Marcel COUDENE explique que la plateforme des déchets verts est terminée. Cédric D'IMPERIO et Thierry PALLOT viendront la visiter ce mercredi 24 mars.

Marie-France FABREGES et son équipe municipale réfléchissent à un panneau d'accueil aux deux entrées du village pour présenter les particularismes et la qualité de la vie à la campagne.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 22h02

Madame le maire,
Marie-France FABREGES :

